

Boberil du Molant (du)

Bretagne, 1773

Procès-verbal des preuves de la noblesse de François-Jean-Marie-Yves-Julien du Boberil du Molant, agréé par le Roi pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le Collège royal de la Flèche ¹.

D'argent à trois ancolies d'azur posées deux et une, la tige en haut de gueules.

I^{er} degré, produisant – François-Jean-Marie-Yves-Julien du Boberil du Molant, 1764.

Extrait des registres des batêmes de la paroisse de Saint-Armel de Ploërmel, diocèse de Saint-Malo, portant que **François-Jean-Marie-Yves-Julien** du Boberil, fils légitime de messire Luc-René du Boberil, chevalier du Molant, ancien officier au régiment de Picardie, et de dame Marie-Françoise de la Haye du Cartier, naquit le trois de septembre mil sept cent soixante-quatre et fut batisé (sans doute le même jour ²). Cet extrait signé Trahoué recteur de la dite paroisse, et légalisé.

II^e degré, père – Olivier-Marie-Luc-René du Boberil du Molant, Marie-Françoise de la Haye du Cartier sa femme, 1764.

Extrait des registres de la paroisse de Saint-Étienne de Rennes, portant qu'**Olivier-Marie-Luc-René** du Boberil fils de messire René-Marie du Boberil, chevalier, seigneur comte du Molant, de l'Hermitage et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, et de dame Jeanne-Émilie Pinot de la Gaudinays, fut batisé le vingt-six de septembre mil sept cent trente quatre et eut pour parain messire Olivier-René Pinot, seigneur de la Gaudinays, conseiller secrétaire du Roi à la Grande Chancellerie de France. Cet extrait signé la Noë curé de Saint-Etienne de Rennes, et légalisé.

Extrait des registres des mariages de l'église paroissiale de Plumieux, évêché de Saint-Brieuc, portant que messire Olivier-Luc-René-Marie du Boberil, chevalier, seigneur du Molant, ancien officier au régiment de Picardie, âgé de vingt-neuf ans, fils de feu haut et puissant seigneur René-Henry (erreur : c'est Marie) du Boberil comte du Molant, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, et de haute et puissante dame Jeanne-Émilie Pinot dame de la Gaudinays, son épouse, et demoiselle **Marie-Françoise de la Haye du Cartier**, âgée de vingt-huit ans, fille de haut et puissant seigneur messire François-Joseph chef de nom et d'armes de la Haye, chevalier, seigneur du Cartier et autres lieux, et de feu haute et puissante dame Jacquemine-Renée du Boberil, dame du Molan sa femme, reçurent la bénédiction nuptiale le trente de janvier mil sept cent soixante-quatre en conséquence du bref de dispense de l'empêchement de consanguinité du second au second degré qui se trouvoit entre les dites parties, accordé par le Pape le dix-huit d'août précédent. Cet extrait signé Le Verger recteur de Plumieux et légalisé.

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en décembre 2014, d'après le Ms français 32083 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006834q>).

2. Il y a en plus un renvoi à une note de bas de page : *Il n'est pas fait mention de la date du batême dans l'expédition de cet acte.*

III^e degré, ayeul – René-Marie du Boberil du Molant, Jeanne-Emilie Pinot de la Gaudinaye sa femme, 1726.

Contrat de mariage de haut et puissant messire **René-Marie** du Boberil, chevalier, seigneur du Boberil, du Molant, de l'Hermitage, de la Chapelle-Touaraut et autres lieux, fils aîné héritier principal et noble de défunt haut et puissant seigneur messire René du Boberil, chevalier, seigneur desdits lieux du Boberil, du Molant, l'Hermitage, de la Chapelle-Touaraut et autres lieux, commandant la noblesse de l'évêché de Rennes, et de dame Julienne Hévin sa veuve et douairière, demeurants en leur château du Molant, paroisse de Bréal, évêché de Saint-Malo, accordé le dix de décembre mil sept cent vingt six avec demoiselle **Jeanne-Emilie Pinot de la Gaudinaye**, fille de messire Olivier-René Pinot de la Gaudinaye, conseiller secrétaire du Roi en la grande Chancellerie de France, et de dame Anne-Marie Delmur son épouse, seigneur et dame du Haut-Bois, du Petit-Bois, de Treleau et autres lieux, demeurants à Rennes. Ce contrat où il est dit que ledit futur époux avoit acquis la veille l'office de conseiller originaire au Parlement de Bretagne, fut passé en la dite ville de Rennes devant Le Barbier, notaire royal en la même ville.

Extrait des registres des sépultures de l'église de Bréal, évêché de Saint-Malo, portant que haut et puissant seigneur messire René-Marie du Boberil, chevalier, seigneur comte du Molant, seigneur de l'Hermitage, du Boberil, de la Chapelle-Touairaut, d'Ossac et autres lieux, mourut en son château du Molant le quatorze de janvier mil sept cent cinquante et fut inhumé le dix-neuf du même mois. Cet extrait délivré le trente de décembre mil sept cent cinquante neuf par le sieur des Champs, recteur de Bréal, et légalisé le surlendemain.

IV^e degré, bisayeul – René du Boberil du Molant, Julienne Hévin sa femme, 1687.

Contrat de mariage de messire **René** du Boberil, chevalier, seigneur de l'Hermitage, fils de messire Louis du Boberil, chevalier, seigneur du Mollant, du Boberil et autres terres et seigneuries, et de dame Marie de Querboudel son épouse, demeurants en leur château du Mollant, paroisse de Bréal, évêché de Saint-Malo, accordé le trois d'octobre mil six cent quatre vingt-sept avec damoiselle **Julienne Hévin**, fille d'écuyer Pierre Hévin, ancien avocat au Parlement, et de dame Perrine Louis sa femme, demeurants à Rennes. Ce contrat, où il est dit que les dits seigneur et dame du Mollant marient le dit seigneur de l'Hermitage futur époux, comme leur fils aîné héritier présomptif, principal et noble, fut passé au dit Rennes devant Le Barbier, notaire royal en la même ville.

Extrait des registres des sépultures de la ville et paroisse de Bréal, évêché de Saint-Malo en Bretagne, portant que haut et puissant seigneur messire René du Boberil, chevalier, seigneur du Molant, du Boberil, de l'Hermitage et de la Chapelle-Toirault, premier capitaine commandant de la noblesse de l'évêché de Rennes, mourut au château du Molant le 10 d'avril 1724, et fut inhumé dans sa chapelle en la dite église de Bréal le surlendemain. Cet extrait délivré le deux de mars 1749 par le sieur Tessier recteur de Bréal, et au bas est écrit ce qui suit : « Comme présent à l'enterrement de feu monsieur du Mollant, je certiffie à qui il appartiendra que le présent est véritable, à Bréal ce cinq mars 1749 » (signé) « de l'Epinau, sénéchal de Bréal ».

Arrêt de la Chambre établie par le Roi pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne, rendu à Rennes le 22 d'octobre 1668, par lequel messire Louis du Boberil, sieur du Mollant, marié avec dame Marie de K/boudel, fils et héritier principal et noble de Jean du Boberil et de dame Hélène du Bouexic, est déclaré noble et issu d'extraction noble ; comme tel il lui est permis et à ses descendants en mariage légitime, de prendre les qualités d'écuyer et de chevalier; et il est ordonné que son nom seroit employé au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Rennes. Cet arrêt, où il est dit que les dits sieur du Mollant et dame de K/boudel avoient de leur mariage plusieurs enfants et entre autres René du Boberil leur fils aîné, est signé Malescot.

Nous, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, et en cette qualité Commissaire du Roi pour certifier à Sa Majesté la noblesse des élèves de l'École royale militaire et du Collège royal de la Flèche, chevalier-grand-croix honoraire de l'ordre royal de Saint Maurice de Sardaigne,

Certifions au Roi que **François-Jean-Marie-Yves-Julien du Boberil du Molant** a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans le Collège royal de la Flèche, ainsi qu'il est justifié par les actes énoncés et visés dans ce procès-verbal que nous avons dressé et signé à Paris le vingt-troisième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent soixante-treize.

[Signé] d'Hozier de Sérigny